



# PROJET PEDAGOGIQUE

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS  
SARREGUEMINES**

**ANNEE SCOLAIRE 2021/2022**

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS  
8, Rue du Docteur Eugène-Jacques SCHATZ BP 70009  
57211 SARREGUEMINES Cedex

☎ 03.87.95.89.00

📠 03.87.95.91.87



**Erasmus+**



<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
<b>I. PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION .....</b>	<b>2</b>
1.1 L'environnement de l'IFSI .....	2
1.2 Les missions de l'équipe .....	2
1.3 Les partenaires de l'IFSI.....	3
1.4 Les administrations de contrôle et de tutelle .....	3
1.5 Les instances de gouvernance.....	4
1.6 La démarche qualité .....	4
<b>II. VALEURS ET CONCEPTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PEDAGOGIE .....</b>	<b>5</b>
2.1 Valeurs et principes partagés .....	5
2.2 Conception de l'alternance .....	5
2.3 Conception de l'apprentissage .....	5
2.4 Conception de l'apprenant .....	6
<b>III. L'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE .....</b>	<b>6</b>
3.1 Définition .....	6
3.2 Le formateur référent du suivi pédagogique .....	7
3.3 Les modalités d'accompagnement .....	7
<b>IV. LA FORMATION THEORIQUE .....</b>	<b>9</b>
4.1 Les principes pédagogiques .....	9
4.2 Une méthode pédagogique innovante : la simulation en santé.....	9
4.3 La guidance des travaux de recherche .....	11
4.4 Le développement du multimédia et de la formation à distance .....	11
<b>V. LES STAGES .....</b>	<b>12</b>
5.1 Notre politique de stage .....	12
5.2 La coordination des stages .....	15
5.3 La préparation et le suivi des étudiants en stage .....	16
<b>VI. LE DISPOSITIF D'EVALUATION .....</b>	<b>16</b>
6.1 Evaluation des unités d'enseignement .....	16
6.2 Evaluation du parcours de stage .....	17
6.3 Les dispenses de scolarité .....	17
<b>VII. OPTION TRANSFRONTALIERE .....</b>	<b>18</b>
7.1 Des cours de langue en allemand professionnel .....	18
7.2 Des journées d'échanges et d'études transfrontalières .....	18
7.3 Des stages pratiques en Allemagne .....	18
<b>VIII. PROJET ERASMUS.....</b>	<b>19</b>
<b>IX. PRINCIPALES ORIENTATIONS DU PROJET DE FORMATION PAR NIVEAU D'ETUDES .....</b>	<b>20</b>
9.1 La première année .....	20
9.2 La deuxième année .....	21
9.3 La troisième année .....	23
<b>X. TEXTES REGLEMENTAIRES REGISSANT LA PROFESSION ET LA FORMATION INFIRMIERE .....</b>	<b>25</b>
<b>XI. DOCUMENTS ASSOCIES .....</b>	<b>26</b>

## **INTRODUCTION**

Le projet pédagogique de l'IFSI de SARREGUEMINES décrit la mise en œuvre de la formation infirmière dans une optique d'amélioration continue de la formation des étudiants et d'épanouissement professionnel et personnel. Il prend en compte les missions des IFSI et les compétences à acquérir au regard de la législation en vigueur. Le référentiel de formation est centré sur l'apprenant. Etudiant acteur et réflexif, il est responsable dans ses apprentissages pour devenir un professionnel compétent selon trois axes principaux : comprendre, agir, transférer. Cette formation est orientée sur l'alternance intégrative et définit la collaboration entre les professionnels de terrain et l'équipe pédagogique. Le projet pédagogique formalise les finalités et les moyens de la formation. Il pose les fondements et les orientations de la formation en soins infirmiers à l'IFSI de SARREGUEMINES. Il décline les valeurs et les conceptions, il précise les politiques de formation et de stage et se veut un outil dynamique au travers de sa mise en œuvre. Il donne du sens et précise la finalité et les objectifs à atteindre au terme de chaque année de formation. Ce projet fait régulièrement l'objet d'une évaluation et d'un réajustement.

### **I. PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION**

#### **1.1. L'environnement de l'IFSI**

L'IFSI de Sarreguemines accueille 90 étudiants en soins infirmiers âgés de 17 à 50 ans, qui intègrent la formation en poursuite d'études, en reconversion professionnelle ou dans le cadre de la promotion professionnelle. L'institut est rattaché au Centre Hospitalier de Sarreguemines qui est également l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire de Moselle Est (GHT N°9), dont il fait partie.

L'institut est situé dans un territoire de proximité qui compte de nombreux établissements de santé, structures sociales et médico-sociales qui représentent à la fois des terrains de stage pour les étudiants et des recruteurs potentiels pour les jeunes diplômés. L'IFSI fait partie des structures d'enseignement supérieur implantées dans l'agglomération de Sarreguemines qui accueille près de 1200 étudiants en études supérieures, justifiant la présence d'une bibliothèque universitaire à laquelle peuvent accéder tous les étudiants de Sarreguemines.

#### **1.2. Les missions de l'équipe**

L'institut de formation a pour mission d'assurer la formation initiale des infirmiers ainsi que des formations continues des professionnels soignants. Il assure également la documentation et la recherche d'intérêt professionnel.

La direction : elle est assurée par la directrice de l'IFSI chargée du pilotage pédagogique et administratif général de l'institut. La directrice définit la politique de formation ainsi que l'organisation pédagogique. Elle reçoit les étudiants pour toutes les questions qui relèvent de l'aménagement juridique des parcours de formation et pour toutes les situations exceptionnelles qui requièrent une décision du directeur. La directrice est suppléée dans ses missions par un adjoint qui est chargé de la coordination pédagogique, de la coordination des stages et qui reçoit les étudiants en l'absence du directeur.

L'équipe pédagogique : elle est composée de cadres de santé formateurs issus d'horizons professionnels différents et titulaires de qualifications universitaires spécifiques. Leurs principales missions sont :

- Accompagner les étudiants en soins infirmiers tout au long de leur parcours de formation, à l'institut comme en stage
- Organiser, planifier et dispenser des séquences d'enseignement théorique et pratique
- Guider les étudiants dans leurs travaux de recherche
- Evaluer les étudiants
- Assurer les relations avec les professionnels des terrains qui accueillent les étudiants en stage
- Coordonner les intervenants externes vacataires qui participent à la formation

L'équipe administrative et de documentation : elle est composée des secrétaires qui assurent la gestion administrative de la scolarité. L'une d'entre elle assure plus particulièrement la fonction de documentation.

### **1.3. Les partenaires de l'IFSI**

L'institut de formation compte de nombreux partenaires qui participent à la formation des étudiants.

Les partenaires de stage : ils accueillent les étudiants en stage dans les différentes disciplines réglementaires de stage

Les intervenants universitaires et vacataires : ils participent aux enseignements en apportant leur expertise dans les différents domaines du référentiel de formation

La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC) : elle soutient des projets de l'IFSI, auxquels elle apporte son concours financier grâce à sa compétence sur l'enseignement supérieur.

### **1.4. Les administrations de contrôle et de tutelle**

Le Centre Hospitalier de Sarreguemines : il est l'établissement gestionnaire de l'IFSI, gère son budget et valide ses projets.

Le Groupement Hospitalier de Territoire : il définit les modalités de mutualisation des projets pédagogiques et des moyens des instituts qui en font partie.

Le Conseil Régional Grand Est : il verse la subvention annuelle de fonctionnement de l'institut, fixe le tarif des frais pédagogiques annuels, attribue les bourses d'études et peut accompagner certains projets d'investissement. Il définit le schéma régional des formations sanitaires, détermine les quotas d'admission et délivre les autorisations de fonctionnement des instituts et l'agrément des directeurs.

L'agence Régionale de Santé Grand Est : elle est garante de la conformité de la formation dispensée et représente la tutelle pédagogique des instituts.

L'Université de Lorraine : elle assure la part universitaire de la formation infirmière, le plus souvent sous forme de cours à distance et elle délivre le grade de Licence.

Le Groupement de Coopération Sanitaire des Instituts de Formations Sanitaires du Territoire Lorrain : il détermine les modalités de conventionnement entre les instituts de formation et l'université pour ce qui concerne la part universitaire de la formation.

### 1.5. Les instances de gouvernance

**Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut** : Elle se réunit une fois par an à l'IFSI, sous la présidence du directeur général de l'Agence Régionale de Santé. Les missions, conditions de fonctionnement, ainsi que la composition de cette instance sont développées dans l'arrêté du 17 janvier 2020 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Cette instance met en place 3 sections :

**La Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des Etudiants** : Présidée par le directeur de l'IFSI ou son représentant, cette instance se réunit sur convocation du directeur de l'IFSI ou de son représentant, pour rendre un avis sur des situations individuelles d'étudiants. Les missions, conditions de fonctionnement, ainsi que la composition de cette instance sont développées dans l'arrêté du 17 janvier 2020 susvisé.

**La Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires** : Instance qui se réunit pour prendre des décisions relatives aux fautes disciplinaires commises par les étudiants. Les missions, conditions de fonctionnement, ainsi que la composition de cette instance sont développées dans l'arrêté du 17 janvier 2020 susvisé.

**La Section Relative à la Vie Etudiante** : Une instance qui se réunit au moins deux fois par an pour traiter des questions concernant la vie étudiante au sein de l'institut.

**La Commission d'Attribution des Crédits** : Présidée par le Directeur de l'institut, cette commission rassemble les formateurs, des représentants des tuteurs de stage et des représentants de l'enseignement universitaire. Elle se réunit en fin de semestre pour étudier les dossiers des étudiants afin de leur attribuer les ECTS en fonction des éléments qu'ils ont validés au cours du semestre écoulé.

### 1.6. La démarche qualité

Assurer une qualité de formation pour contribuer à la qualité des soins est notre préoccupation majeure. C'est à cette fin que nous nous sommes engagés, depuis quelques années maintenant, dans une démarche qualité.

L'étudiant occupe une place essentielle et centrale au cœur de ce dispositif. C'est à cette fin, que nous avons orienté l'un des axes forts de notre politique qualité autour de l'accompagnement de l'étudiant. Nous proposons un accompagnement personnalisé tout au long du parcours de formation, voire au-delà, à savoir jusqu'à l'employabilité.

La contribution de l'étudiant à la qualité de sa formation nous est indispensable. De ce fait, ses avis, remarques et suggestions, sources d'amélioration continue, sont régulièrement recherchés par le biais d'enquêtes de satisfaction ou l'élaboration de fiches progrès.

La reconnaissance de notre investissement dans la qualité de la formation motive notre demande d'obtention de la certification ISO 9001 V 2015 et AFAQ ISO 9001 : 2015 appliquée aux organismes de formation professionnelle continue sous le libellé suivant :

*« Réalisation de formation diplômante dans le domaine des soins infirmiers. Accompagnement de l'apprenant dans son parcours de professionnalisation avec possibilité de parcours transfrontalier allemand. Conception et réalisation de formation continue dans le domaine de la sante »*

## II. VALEURS ET CONCEPTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PEDAGOGIE

Notre philosophie pédagogique est fondée sur les besoins des étudiants, les attentes institutionnelles ainsi que sur les orientations en matière de santé publique. Nous souhaitons promouvoir un dispositif de formation qui permette à la fois aux étudiants de s'approprier les exigences professionnelles et de s'inscrire dans une dynamique de réussite. L'objectif est de professionnaliser le parcours de l'étudiant qui construit progressivement les éléments de ses compétences à travers l'acquisition de connaissances, d'habiletés gestuelles et de savoirs relationnels.

Dans notre projet pédagogique la recherche occupe une place prépondérante au travers de différents travaux de réflexion (fiches de lecture, lecture critique d'articles, synthèse et analyse de situations cliniques...). L'initiation à la recherche doit encore être renforcée, face à l'évolution des technologies et des connaissances techniques en lien avec la santé. La complexité des prises en charge conduit à une double compétence professionnelle et académique où la culture de la recherche devient essentielle dans l'amélioration de la qualité des soins. Dans ce contexte la recherche documentaire est mise en avant dans les différentes unités d'enseignement ; la pédagogie s'appuie ainsi sur des documents en lien avec les sciences fondamentales et les sciences infirmières.

Notre stratégie pédagogique guide le futur professionnel de santé vers un positionnement positif et constructif en développant ses capacités de coopération dans sa pratique quotidienne. Elle a pour ambition de fédérer les acteurs autour de valeurs partagées dans une culture d'équipe qui définit sa conception de la formation des futurs professionnels.

### **2.1. Valeurs et principes partagés**

Les valeurs partagées et véhiculées par l'ensemble des acteurs du dispositif de formation doivent permettre de créer un véritable esprit d'accompagnement de l'étudiant qui repose sur la notion de respect mutuel des personnes. Le respect est une valeur qui consiste à admettre chez autrui une manière de penser ou d'agir différente de soi, c'est aussi avoir de la considération et de l'égard envers l'autre.

Les valeurs mobilisées au quotidien dans le processus d'apprentissage s'appuient sur des valeurs humanistes telles que la bienveillance, l'engagement et l'authenticité, valeurs fondatrices de la relation pédagogique.

L'équipe pédagogique encadrante de l'étudiant souhaite également développer chez ce dernier la rigueur professionnelle, la remise en question, l'adaptabilité, le sens du travail en équipe, ainsi que le sens des responsabilités dans son champ de compétences tout en discernant les règles sociales et professionnelles.

### **2.2. Conception de l'alternance**

Pour l'équipe pédagogique, l'alternance est un moyen de relier les connaissances et les savoir-faire de l'étudiant à des situations professionnelles lui permettant de se confronter à la réalité de l'exercice du métier. L'équipe pédagogique s'engage dans un véritable partenariat avec les professionnels du terrain en valorisant le savoir pratique nécessaire à la construction identitaire et professionnelle de l'étudiant. L'intention est de développer une réelle alliance apportant une dynamique complémentaire, indispensable au processus d'apprentissage.

### **2.3. Conception de l'apprentissage**

L'apprentissage repose sur des méthodes socio-constructivistes basées sur la réflexion, l'analyse des pratiques, la recherche, les travaux dirigés, associés à l'enseignement de contenus disciplinaires et méthodologiques. Un accent particulier est mis sur le travail d'exploitation des expériences faites sur le terrain afin d'amener l'étudiant à produire du savoir et à trouver les ressources nécessaires à la construction des compétences. Dans le cadre de cet apprentissage, le formateur est un accompagnateur qui favorise les échanges, la prise de parole et le questionnement de l'apprenant au travers de situations emblématiques, rencontrées en stage ou de situations de recherche. Ce mode d'apprentissage permet à l'étudiant de développer sa réflexivité en se questionnant sur le sens de l'action tout en tenant compte du contexte. Il construit ainsi son savoir au travers de ses propres expériences.

### **2.4. Conception de l'apprenant**

L'apprenant est au cœur du dispositif pédagogique comme adulte en formation ayant des acquis et des expériences. Il a un rôle actif dans la construction de ses savoirs, de ses compétences grâce à sa pratique réflexive. Il s'implique et mobilise tous les moyens à sa disposition pour être acteur dans sa formation et devenir un praticien autonome, responsable qui s'inscrit dans un processus de professionnalisation. Il fait part de ses difficultés et de ses besoins qu'il est en droit d'exprimer librement pour obtenir une aide pédagogique. Considéré comme un véritable partenaire dans l'amélioration continue de la qualité de la formation, l'équipe recueille le degré de satisfaction de l'étudiant quant à la formation dispensée.

## **III. L'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE**

### **3.1. Définition**

L'accompagnement pédagogique tel qu'il est formalisé procure à l'étudiant un maillage personnalisé et sécurisé favorisant sa construction professionnelle et identitaire, l'aidant à surmonter ses difficultés et à apprécier ses réussites. C'est pourquoi l'IFSI propose des ateliers de travaux dirigés encadrés par des professionnels de santé, qui sont susceptibles d'aider l'étudiant à gérer son stress et ses émotions. Cette démarche s'inscrit dans la durée et engage une relation de confiance progressive plaçant l'étudiant dans une situation dynamique de développement individuel.

Les valeurs communes et la vision partagée au sein de l'équipe de formateurs ainsi que la coordination avec les partenaires de stages offrent des conditions favorables aux apprentissages et permettent de répondre aux exigences de la formation.

### **3.2. Le formateur référent de l'étudiant**

Chaque étudiant en soins infirmiers a un formateur référent qui l'accompagne dans sa progression pour les trois années d'études. Ce formateur, garant d'une vision globale du parcours de l'étudiant, est une personne ressource pour celui-ci grâce à la relation de confiance instaurée. Cet interlocuteur privilégié guide l'étudiant à chaque étape de sa progression et peut quelquefois revêtir le rôle de médiateur dans des situations complexes.

Les encouragements et l'aide à la professionnalisation apportés par le formateur référent, lors des différentes rencontres, amènent l'étudiant à évoluer dans ses représentations et participent à la construction de son identité professionnelle en donnant du sens au vécu de stage et en développant sa réflexivité.

### **3.3. Les modalités d'accompagnement**

#### **3.3.1 Le suivi pédagogique : un parcours personnalisé**

Le suivi pédagogique est un temps de rencontre individualisé ou collectif entre le formateur référent et les étudiants. Il permet au formateur référent d'être au plus proche du groupe d'étudiants dont il a la responsabilité afin de leur donner de l'information mais aussi de les guider au mieux par rapport aux attentes propres à chaque étape de la formation.

Le suivi individuel, temps fort de partage, permet à l'étudiant de mesurer sa progression. Le formateur référent favorise son questionnement pour lui permettre de s'auto-évaluer et d'atteindre ses objectifs.

Le suivi pédagogique permet de :

- Analyser et valoriser la progression dans la formation,
- Inciter l'étudiant à devenir un acteur responsable de sa formation,
- Développer l'autonomie dans la progression et l'auto-évaluation,
- L'aider à s'engager dans son projet professionnel,
- Individualiser le parcours de l'étudiant

Par ailleurs, le directeur reçoit individuellement les étudiants pour toutes les problématiques ne relevant pas du suivi pédagogique avec le formateur référent.

#### **3.3.2 Le soutien et la préparation aux évaluations**

De nombreuses modalités d'évaluation sont mises en œuvre pour valider les acquisitions des différentes unités d'enseignement. Les étudiants peuvent bénéficier, outre la présentation de l'unité d'enseignement, d'accompagnements variés afin de les préparer au mieux à la réussite.

Cet accompagnement se fait soit en individuel, soit en petits groupes, soit sur demande des étudiants, soit sur proposition des formateurs. Il peut se décliner comme suit :

- Révisions de techniques
- Révisions théoriques
- Exercices donnés à l'étudiant
- Etude des copies
- Mise à disposition des annales

#### **3.3.3 La préparation aux stages**



Toutes les modalités d'accompagnement pour préparer et suivre l'étudiant en stage sont déclinées dans le chapitre V relatif aux stages.

### 3.3.4 Les regroupements et les analyses de situations/de pratiques

Développer la posture réflexive est une de nos priorités. C'est pourquoi, nous avons fait le choix d'organiser à chaque semestre, un regroupement avec un petit groupe d'étudiants pour effectuer de l'analyse de situation/pratique. Animées par un formateur et un professionnel de terrain, ces séquences ont pour finalité d'accompagner les étudiants qui ont vécu une situation de soins afin qu'elle se transforme en une véritable expérience. Ainsi, les échanges menés en groupe permettent non seulement à chaque participant de cheminer dans sa propre réflexion, mais surtout ils favorisent l'émergence de leur questionnement de futur professionnel.

De plus, afin de prévenir et diminuer les erreurs en stage, nous accompagnons les futurs professionnels de santé lors du retour sur expérience à l'image des CREX<sup>1</sup> réalisés en milieu hospitalier. Les échanges sont centrés sur le contexte de survenue de l'erreur, l'intention étant de :

- Développer chez l'étudiant la culture de l'erreur.
- Réaliser un travail d'analyse réflexive sur l'erreur et non la faute.
- Sensibiliser les autres étudiants quant à la survenue d'erreurs médicamenteuses et à leurs circonstances.
- Tirer un enseignement afin de s'en servir à posteriori et ainsi améliorer et sécuriser la prise en charge des patients.

### 3.3.5 Accompagnement des cours universitaires ARCHE

Son objectif est l'élaboration d'une stratégie de facilitation d'acquisition par l'étudiant, des savoirs dispensés par les cours vidéo dans les UE contributives universitaires. Une réflexion perpétuelle est ainsi menée pour proposer des supports et des interventions répondant de façon personnalisée aux préoccupations des différentes promotions quant à leur exploitation de ces supports de cours dématérialisés.

### 3.3.6 L'employabilité

L'employabilité des futurs infirmiers est un enjeu fort et engage au sein de l'IFSI de nombreuses réflexions depuis plusieurs années.

Afin d'accompagner au mieux les étudiants vers l'employabilité, une préparation aux entretiens d'embauche ainsi qu'une aide méthodologique à la rédaction des lettres de motivations et des curriculum vitae sont proposées aux étudiants volontaires.

Par ailleurs, un programme transfrontalier décrit au chapitre VII a été élaboré afin de permettre à certains étudiants d'acquérir une adaptabilité et des compétences linguistiques indispensables pour élargir le bassin de l'embauche vers nos voisins allemands.

---

<sup>1</sup> Comité de retour sur expérience

### 3.3.7 L'acquisition des compétences

Le référentiel de 2009 est basé sur dix compétences à acquérir par chaque étudiant durant sa formation. L'accompagnement, dès la première année, a pour but de faciliter l'appropriation de ces compétences et d'en comprendre les enjeux pour le futur professionnel. En effet, résoudre des problématiques de soins et de ce fait « savoir agir en situation » implique la capacité de pouvoir combiner des connaissances théoriques, pratiques et relationnelles. Ces compétences se construisent et se consolident par le biais de l'alternance IFSI/stage mais aussi par l'accompagnement de l'étudiant pour lui permettre de découvrir les liens entre les différents éléments constitutifs de la compétence.

## **IV. LA FORMATION THEORIQUE**

### **4.1. Les principes pédagogiques**

Le référentiel de formation est le support sur lequel s'appuie la formation. Les unités d'enseignement sont organisées comme pré requis aux unités d'intégration et donc à la construction des compétences. Elles sont sous la responsabilité des formateurs référents. Sur sollicitation de ces derniers, des intervenants extérieurs, universitaires et professionnels de santé, participent aux enseignements selon les domaines d'expertise.

Les unités d'enseignements (UE) et les unités d'intégration (UI) sont la pierre angulaire du projet pédagogique. Chaque UI représente le fil conducteur du semestre et permet de mettre en lien les différents savoirs théoriques mobilisés afin de structurer et formaliser les trois étapes du processus de formation : **comprendre, agir, transférer**.

La pédagogie est essentiellement basée sur des méthodes dites actives (inductives) où les étudiants mobilisent les différents savoirs abordés en formation. Les enseignements sont organisés en cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques (situations cliniques ou simulées) et des travaux personnels guidés (TPG). Les formateurs accompagnent les étudiants dans leurs travaux dirigés.

### **4.2. Une méthode pédagogique innovante : la simulation en santé**

Pouvoir et savoir agir en situation impliquent pour l'étudiant de mobiliser des ressources théoriques, pratiques et relationnelles. Pour l'accompagner vers la professionnalisation, nous développons depuis quelques années l'approche par simulation sous différentes formes. Afin d'étendre le champ des possibles en matière de simulation en santé, l'IFSI de Sarreguemines est doté d'un laboratoire de simulation et d'un mannequin électronique qui reproduit les sons et signes cliniques. Avec cette méthode pédagogique et grâce à la qualité et la diversité des équipements, l'étudiant:

- Est mis en immersion totale dans la situation de soin. L'erreur est « admise » et les circonstances de l'erreur sont analysées en groupe lors du débriefing afin de progresser dans les apprentissages
- Est impliqué activement dans le processus d'apprentissage pour l'amener progressivement à prendre des décisions, endosser les responsabilités inhérentes à la profession et en adéquation avec son niveau de formation.

- Fait un bilan de ses acquisitions dans tous les domaines et voit où sont les axes d'amélioration en vue de progresser dans l'acquisition des compétences.

### 4.2.1 Les différents types de simulation

Dans le panel des techniques de simulation existantes et disposée dans le guide HAS 2012, nous avons opté pour les suivantes :

La simulation procédurale : « Les simulateurs procéduraux permettent un apprentissage par la répétition de gestes dans une procédure, le plus souvent technique, et cela sans risque pour le patient. »

Le jeu de rôles : « Technique pédagogique des habiletés relationnelles. Il s'agit de simuler une situation vraisemblable et en partie imprévisible dans un environnement fictif spécifique »

La simulation avec un simulateur patient synthétique : Utilisation d'un mannequin moyenne voire haute-fidélité piloté par un ordinateur.

La simulation hybride : « L'association de plusieurs techniques de simulations. Par exemple, la combinaison d'un patient standardisé (un formateur joue le rôle de patient) et d'une partie de mannequin (...) contextualisée dans un environnement adéquat apporte du réalisme aux scénarios »

### 4.2.2 Les objectifs de la simulation en santé par niveau d'études

1<sup>ère</sup> année : Le stage du semestre 1 est source de nombreux questionnements, et l'étudiant confronte ses représentations du métier à la réalité du terrain de stage. C'est pourquoi, nos objectifs sont en lien avec les ressources à mettre en œuvre pour s'adapter aux situations professionnelles notamment en mobilisant les concepts et les enseignements vus en théorie. L'étudiant doit s'appropriier les codes, les règles inhérents à la profession tout en développant l'approche de la personne soignée. Par le biais de la simulation, nous souhaitons également accompagner l'étudiant dans sa capacité à raisonner d'un point de vue clinique.

2<sup>ème</sup> année : Au cours de la 2<sup>ème</sup> année, l'identité professionnelle se construit. Il doit y avoir une prise de conscience que l'ensemble des savoirs (théoriques, cliniques, relationnels, pratiques...) sont nécessaires à l'exercice. Les professionnels attendent une implication constante et des capacités à faire des liens de plus en plus complexes. Les objectifs sont portés sur l'acquisition d'habiletés techniques, l'organisation des soins et le tutorat en stage. L'accent est également mis sur la gestion des risques et la sécurité des patients.

3<sup>ème</sup> année : Le projet professionnel s'affine et le professionnel en devenir doit être un praticien responsable, autonome et réflexif. La 3<sup>ème</sup> année est celle de la consolidation des savoirs au sens large et de leur mobilisation dans l'agir. Nos objectifs pédagogiques visent à développer la posture professionnelle sur les versants :

- Responsabilité dans les décisions prises
- Qualité des informations transmises et conséquences sur les actions à mener
- Travail en collaboration dans le respect du champ de compétences

### **4.3. La guidance des travaux de recherche**

Les étudiants bénéficient de guidances individuelles et collectives dans le cadre de leur Travail écrit de Fin d'Etudes (TFE). Ces guidances sont assurées par les formateurs de l'IFSI et supposent une grande implication des étudiants dans les différentes étapes méthodologiques. Un calendrier ainsi qu'un guide méthodologique précisant les échéances et les étapes d'élaboration et de guidance du TFE sont remis aux étudiants par les formateurs en charge des unités d'enseignement en lien avec le TFE. Chaque étudiant bénéficie d'un formateur guidant individuel pour son TFE, qui le suit durant toute la phase d'élaboration de son travail, selon les échéances définies. L'étudiant peut le solliciter selon ses besoins.

### **4.4. Le développement du multimédia et de la formation à distance**

Dans le cadre de l'universitarisation de la formation en soins infirmiers, l'Université de Lorraine ouvre l'accès de la plateforme numérique ARCHE aux étudiants des IFSI. L'IFSI de Sarreguemines se propose d'accompagner les étudiants dans l'appropriation technique et pédagogique de ces nouveaux modes d'apprentissage par différentes actions :

- Temps d'explicitation concrète de l'utilisation de la plateforme ARCHE
- Mise à disposition d'un référent des Technologies d'Information et de Communication au sein de l'institut
- Evaluations régulières des capacités d'appropriation des contenus de cours numériques par les étudiants avec propositions d'aides ciblées si nécessaire.

L'IFSI se saisit également de cette opportunité pour développer ses propres supports numériques dans l'objectif de doter les étudiants de ressources mobilisables à l'envi et à tout moment de leur formation (tutoriels d'actes techniques, fiches pratiques, réseau intranet)

L'IFSI prépare les étudiants aux aspects numériques actuels de la profession d'infirmier :

- Initiation aux logiciels de base (traitement de texte, tableurs, diaporamas, etc.)
- Réflexion sur le bon usage des ressources numériques
- Réalisation de projets multimédias (affiches, spots vidéo)

Une initiation à l'utilisation du dossier patient numérique est également prévue dans le cadre de la formation au raisonnement clinique et au projet de soins. L'objectif est de déployer le logiciel de support du dossier patient numérique et son utilisation dans l'apprentissage théorique et pratique.

### **4.5. Une offre de formation élargie et diversifiée**

Les IFSI de Sarreguemines et Forbach font partie du même Groupement de Territoire Hospitalier et sont, dans ce cadre, inscrits dans une dynamique de projets communs. Certains enseignements théoriques et/ou pratiques peuvent être proposés aux étudiants des deux instituts. Les apprenants sont donc amenés à participer ponctuellement à des actions de formation réalisées sur les deux sites (ex : simulation en santé, UE optionnelle...)

## V. LES STAGES

### 5.1. Notre Politique de stage

Afin d'harmoniser les pratiques d'encadrement des étudiants en stage, cette politique de stage a été élaborée dans le cadre du Groupement Hospitalier de territoire de Moselle Est, en partenariat avec l'IFSI de Forbach, le CH de Sarreguemines, le CHS de Sarreguemines et le CHIC Unisanté de Forbach.

#### 5.1.1. Introduction – aspects réglementaires

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes, dans le cadre d'une pluri professionnalité, tel que le dispose l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.

La formation infirmière repose sur l'alternance entre les stages et la formation théorique, ce qui suppose l'élaboration d'une politique de stage concertée entre instituts et établissements de santé, dans un partenariat structuré. Les préconisations pour élaborer et mettre en œuvre cette politique de stage sont décrites dans l'instruction DGOS du 24/12/2016 relative aux stages en formation infirmière.

Le décret du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire étend à l'échelle du GHT, l'élaboration d'une politique de stage coordonnée entre les instituts et les établissements hospitaliers parties au groupement.

La politique de stage à l'échelle du GHT vise à offrir aux étudiants un parcours de stage diversifié et professionnalisant. Elle permet également de développer une culture d'amélioration continue du dispositif de formation.

La politique de stage a pour ambition de fédérer les acteurs autour de valeurs communes, et d'harmoniser les pratiques d'encadrement. Les stages en formation infirmière se conçoivent comme un enrichissement mutuel entre étudiants et encadrants, qui favorise à la fois le développement de la qualité et de la sécurité des soins et l'évolution de la profession.

La politique de stage est intégrée au projet pédagogique des instituts de formation et au projet de soins des établissements de santé, pour une déclinaison concrète auprès des acteurs.

#### 5.1.2. Les valeurs partagées

Les valeurs partagées et véhiculées par l'ensemble des acteurs du dispositif d'encadrement, doivent permettre de créer un véritable esprit d'encadrement qui repose sur la notion de respect mutuel des personnes.

Les valeurs mobilisées au quotidien dans le processus d'apprentissage, s'appuient sur des valeurs humanistes, telles que le respect, la bienveillance, l'engagement, valeurs fondatrices de la relation de confiance.

Les professionnels contribuant à l'encadrement de l'étudiant souhaitent également développer chez ce dernier la rigueur professionnelle, la remise en question ainsi que le sens des responsabilités, afin qu'il réponde de ses actes et prenne des décisions assumées, dans son champ de compétences, tout en discernant les règles sociales et professionnelles. L'étudiant doit être acteur de sa formation

Ces valeurs partagées ont pour finalité d'améliorer les conditions d'encadrement. Elles guident l'ensemble des acteurs vers un positionnement positif et constructif en développant des capacités de coopération dans la pratique quotidienne.

#### 5.1.3. La finalité des stages

L'alternance met en place un espace réflexif, centré sur l'analyse des pratiques. Dans la formation cela représente une plus-value permettant à l'étudiant de questionner sa pratique, de découvrir les différents modes d'exercice de la profession, et de développer ses compétences à travers les objectifs suivants :

- Acquérir des compétences professionnelles et une posture réflexive avec l'aide des professionnels, en questionnant la pratique et en faisant des liens avec la théorie.
- S'inscrire dans un dispositif progressif de prise d'initiatives et de responsabilités tout en se confrontant à la réalité du métier. Faire preuve d'adaptabilité aux situations, à leur complexité et leur diversité.
- Faciliter le passage vers la vie professionnelle, l'emploi, en développant ses habiletés gestuelles et relationnelles. Prendre conscience de l'utilité des acquis techniques et théoriques en lien avec la situation clinique du patient, dans l'esprit d'une prise en charge globale.
- Valoriser les savoirs pratiques nécessaires au développement de la construction identitaire et professionnelle de l'étudiant.
- Mesurer les risques liés à l'exercice professionnel et s'appropriier les différents champs de responsabilité infirmière dans les fonctions de soins et d'encadrement.

#### 5.1.4. Le rôle des acteurs

Le maître de stage : Le maître de stage est garant de la mise à disposition des ressources, notamment de la présence de professionnels qualifiés et des activités permettant un réel apprentissage.

Le tuteur de stage : Le tuteur représente la fonction pédagogique, en assurant l'accompagnement de l'étudiant sur la base d'une relation de confiance. Il le considère comme un apprenant, un futur collègue potentiel. Il dispose de compétences pédagogiques et maîtrise les outils d'encadrement. En référence à l'instruction de la DGOS « Afin de garantir aux étudiants un accompagnement en stage de qualité, il convient de professionnaliser la fonction de tuteur de stage et d'assurer aux professionnels concernés une formation adaptée et harmonisée sur l'ensemble du territoire ».

Une formation au tutorat est préconisée, cette formation s'inscrit dans les axes prioritaires du plan de formation des établissements relevant du GHT.

Disponible et impliqué dans sa fonction tutorale, il présente une expertise professionnelle. Il assure la traçabilité et la progression du stagiaire, en réalisant des bilans et l'évaluation des compétences avec celui-ci et les professionnels de proximité.

Les professionnels de proximité : Professionnels qualifiés, ils assurent l'encadrement de l'étudiant au quotidien, en concertation avec le tuteur. Ils sont présents avec l'étudiant lors des séquences de travail de celui-ci, le guident de façon proximale, lui expliquent les actions, nomment les savoirs utilisés, rendent explicites leurs actes. Ils accompagnent l'étudiant dans sa réflexion et facilitent l'explicitation des situations et du vécu du stage, ils l'encouragent dans ses recherches et sa progression. Plusieurs personnes peuvent assurer ce rôle sur un même lieu de travail en fonction de l'organisation des équipes. Ils ont des contacts avec le tuteur qui vient en soutien et en appui afin de faire le point sur l'encadrement de l'étudiant de manière régulière.

Le formateur référent du lieu de stage : il est responsable du suivi de stage, il vient en appui et en soutien des équipes encadrantes. Il accompagne les tuteurs en proposant son aide dans la gestion des difficultés. Il planifie des temps d'échanges entre tuteurs, formateurs et étudiants propices à l'analyse réflexive.

Une complémentarité est nécessaire entre le formateur et les tuteurs pour la co-construction de la formation clinique.

L'étudiant : l'étudiant a un rôle actif dans la construction de son projet de stage. Il doit conjuguer la réalité d'une expérience en milieu professionnel et celle d'une situation de formation. Cette situation d'apprenant doit lui permettre de se projeter en tant que futur professionnel, et travailler à la construction de son identité professionnelle. Il doit se sentir responsable de ses actes, et opérer les liens avec ses connaissances théoriques. Il acquiert une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels, il s'inscrit dans une démarche volontaire de recherche et de curiosité professionnelle nécessaires au développement de ses compétences. Il fait preuve de respect face aux professionnels qui l'encadrent et s'inscrit dans un processus de valorisation du métier.

Responsabilités respectives des directions : La direction de la structure d'accueil, ainsi que la direction de l'IFSI, s'engagent à faciliter la mise en œuvre de cette politique de stage. Ils procèdent pour ce faire à un suivi régulier du dispositif par le biais d'échanges.

#### 5.1.5. Le partenariat – les outils

Les différents partenaires s'engagent à développer une réelle alliance apportant une dynamique complémentaire indispensable au processus d'apprentissage. Cette alliance repose sur la mise en place :

- D'outils permettant de reconnaître le stage comme qualifiant (voir ci-dessous).

- Une collaboration efficace entre tuteurs et formateurs de l'IFSI, facilitée par les directions respectives, et permettant de développer une culture d'encadrement commune.
- Un suivi régulier des étudiants en stage au travers de rencontres entre tuteur, étudiant et formateur
- Une répartition des étudiants en stage, concertée et adaptée aux possibilités d'accueil et d'apprentissage de chaque terrain de stage
- D'une évaluation de la qualité de la formation en stage

La qualité de ce dispositif repose sur la formation des professionnels à la fonction tutorale, et l'accompagnement des équipes par les formateurs référents de l'IFSI.

### Les outils de stage qualifiant (à joindre en annexes):

- La convention tripartite de stage
- La charte d'encadrement des étudiants en soins infirmiers (ARS) La DGOS indique notamment que *"la charte d'encadrement est intégrée au projet d'établissement"* et doit être *"évaluée et réajustée selon la même périodicité que celui-ci"*.
- Le livret d'accueil *"un modèle similaire de livret d'accueil et d'encadrement est souhaitable au sein de chaque structure. Il est conseillé que l'élaboration de ce livret soit réalisée conjointement par les équipes, les maitres de stage et les formateurs référents de stage"*.
- La procédure d'accueil et d'encadrement des étudiants en stage
- Une liste des tuteurs actualisée est établie et transmise à l'IFSI par la direction des soins.
- Une liste actualisée des formateurs référents des terrains de stage est transmise aux structures accueillant des étudiants par la direction de l'IFSI

### **5.2. La coordination des stages**

Elle est assurée par l'adjoint à la Direction chargé de la coordination des stages, en concertation avec les formateurs référents des étudiants. L'adjoint à la direction est chargé de :

- assurer l'affectation des étudiants en stage, en fonction du parcours et des modalités pédagogiques
- proposer une affectation, au choix de l'étudiant, pour le stage du semestre 6, en fonction de son orientation professionnelle ou projet professionnel
- assurer la gestion de l'offre de stage en veillant à la notion de stage qualifiant
- participer à la prospection et au développement des nouveaux terrains de stage
- assurer le suivi administratif avec l'aide du secrétariat
- représenter l'interface entre les différents professionnels de stage et l'IFSI, pour toute question d'ordre règlementaire, administrative et d'organisation.



### **5.3. La préparation et le suivi des étudiants en stage**

#### **5.3.1. Préparation du stage**

Avant le départ en stage, une préparation au stage est assurée par le formateur du suivi pédagogique de l'étudiant. Au cours de ce suivi, l'étudiant formule ses objectifs personnels en fonction des ressources du terrain, de son niveau d'acquisition, et de ses besoins de progression. L'étudiant fait figurer l'ensemble de ses objectifs dans le port folio.

L'étudiant a accès au livret d'accueil par intranet, afin de préparer au mieux ses objectifs.

En stage, l'étudiant présente ses objectifs au tuteur de stage ou aux professionnels de proximité si le tuteur n'est pas nommé sur le terrain de stage, afin de les réajuster, et de les adapter aux ressources du service.

#### **5.3.2. Contrat pédagogique**

Dans le cadre de situations particulières d'accompagnement des étudiants, un contrat pédagogique, oral ou écrit peut être établi entre le formateur référent pédagogique, l'étudiant, et le tuteur de stage. Ce contrat a pour finalité de permettre à l'étudiant de s'auto évaluer afin de mesurer sa progression, d'identifier ses difficultés et de s'impliquer dans son parcours de formation. Le contrat permet au formateur de poser les limites à respecter pour atteindre les compétences et le niveau de formation attendus. La valeur du contrat pédagogique n'est pas répressive. Il est approuvé par la direction de l'IFSI.

#### **5.3.3. Suivi de stage**

Sur chaque période de stage, a lieu un suivi de stage qui correspond à la visite d'un formateur sur le terrain ou un appel téléphonique pour s'assurer que le stage se déroule dans les meilleures conditions.

Ce suivi a pour but de faire le point avec l'étudiant sur l'ensemble des objectifs pédagogiques à atteindre, ainsi que de questionner son parcours d'apprentissage clinique.

L'étudiant a également la possibilité de solliciter un suivi ou une rencontre avec un formateur, lorsqu'il en ressent le besoin, et en cas de difficultés.

## **VI. LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION**

### **6.1. Évaluation des unités d'enseignement**

Les principes d'évaluation et de validation des unités d'enseignement sont déclinés dans le référentiel de formation. Dans ce référentiel sont mentionnés les recommandations et modalités pédagogiques ainsi que les critères d'évaluations des différentes unités.

L'orientation de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Sarreguemines est de faire de l'évaluation une activité d'apprentissage au service de la réussite.

Pour chaque évaluation est menée une réflexion pédagogique entre les formateurs référents de l'unité d'enseignement, et l'adjoint à la direction, permettant de préciser l'intention pédagogique de l'évaluation.

Les évaluations peuvent faire l'objet d'un processus d'accompagnement collectif (TPG de soutien) ou individuel (Suivi Pédagogique), dans le but de favoriser la réussite des étudiants, leurs capacités à répondre aux exigences réglementaires et aux attentes de l'Institut de Formation. Il s'agit d'instaurer un climat de confiance et de doter l'évaluation d'une orientation formative en y intégrant l'autoévaluation dans un objectif de progression de l'étudiant.

Par ailleurs, dans ce même but, les réponses aux questions posées lors des évaluations écrites de connaissances sont consultables sur Intranet, à l'issue des épreuves.

Les évaluations sont planifiées en cours de semestre et préférentiellement à la fin des enseignements en lien avec l'unité d'enseignement évaluée. Ces évaluations sont de formes variées :

- Evaluations écrites de connaissances
- Epreuves orales d'argumentation d'une situation clinique réalisée de façon individuelle ou en groupe.
- Evaluations de certaines compétences en situation de soins simulées ou réelles.

Tous les sujets d'évaluations sont soumis à un comité de lecture pour validation.

Toutes les unités d'enseignement font l'objet d'une première session d'évaluation, puis d'une session de rattrapage pour les étudiants qui n'ont pas obtenu les ECTS à l'issue de la première session.

L'ensemble des sessions initiales et de rattrapages figurent sur un calendrier annuel d'évaluation affiché aux étudiants courant du mois de septembre. Ce calendrier tient lieu de convocation aux épreuves.

### **6.2. Evaluation du parcours de stage**

L'évaluation sur le terrain est organisée par les professionnels de santé au travers d'un regard croisé d'un point de vue clinique et pédagogique. Au cours de chaque stage, l'étudiant bénéficie d'un bilan intermédiaire écrit lui permettant de faire le point sur ses acquisitions et de mesurer le niveau attendu. A chaque stage, l'étudiant est évalué sur l'ensemble des dix compétences en lien avec les différentes activités de soins menées ainsi que sur ses capacités de savoir-faire et de savoir être. Cette évaluation est transmise au formateur référent de l'étudiant qui rend un avis sur la valorisation des ECTS inhérents au stage. En cas de non validation de stage, l'équipe pédagogique propose un stage de rattrapage, après avis de la Commission d'attribution des ECTS.

### **6.3. Les dispenses de scolarité**

Certains étudiants bénéficient d'une dispense de scolarité en regard de leurs modalités d'admission en formation et de leur cursus d'études et/ou professionnel précédent. Cela signifie que les ECTS liés aux unités d'enseignements ou aux stages dispensés leur sont acquis d'office, sans qu'ils soient tenus de suivre les enseignements ou les stages, ni de se présenter aux évaluations.

Afin d'adapter au mieux le parcours de ces étudiants à leurs besoins, et d'optimiser le temps dispensé à l'apprentissage, une rencontre entre ces étudiants et la direction de l'IFSI est planifiée en début d'année scolaire.

Concernant les unités d'enseignement dispensées, les étudiants ont la possibilité de :

- Suivre les enseignements dispensés s'ils souhaitent remettre à jour leurs connaissances précédemment acquises
- Opter pour consacrer le temps libéré à un approfondissement de connaissances dans des domaines qui leur paraissent plus difficilement accessibles. Le centre de documentation reste à leur disposition, le cas échéant, ainsi que les formateurs de l'institut.

Concernant les dispenses de stages, les étudiants ont la possibilité de :

- Suivre le stage dispensé s'ils souhaitent conforter leurs compétences précédemment acquises dans une autre discipline d'exercice et acquérir une posture d'apprenant
- Ne pas effectuer un stage dispensé, auquel cas il leur appartient de se remettre à disposition de leur employeur pendant la durée du stage.

Dans tous les cas, chaque étudiant fait part de ses choix individuels d'apprentissage et s'y tient sur toute la durée des enseignements et des stages concernés par la dispense, afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de l'institut et des autres étudiants.

## **VII. OPTION TRANSFRONTALIERE**

Afin de permettre l'acquisition de compétences professionnelles interculturelles et de faciliter l'accès à l'emploi transfrontalier, l'IFSI de Sarreguemines propose, pour les étudiants qui le souhaitent, un parcours de formation spécifique nommé « option transfrontalière ».

### **7.1. Des cours de langue en allemand professionnel**

Ces cours sont dispensés en binôme par un formateur de l'IFSI et un professionnel de santé allemand, durant les trois années d'études. Ces enseignements s'adressent à des étudiants ayant déjà un niveau d'allemand scolaire. Ils traitent des thématiques en lien avec les prises en charges soignantes et permettent l'apprentissage de vocabulaire technique, mobilisé lors de situations simulées proches de la réalité professionnelle.

### **7.2. Des journées d'échanges et d'études transfrontalières**

Ces journées visent à multiplier les échanges entre professionnels et étudiants allemands et français afin d'enrichir les connaissances et de partager des expériences dans le domaine de la santé.

### **7.3. Des stages pratiques en Allemagne**

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer des stages en Allemagne, dès la première année de formation, dans différents services de court séjour de l'hôpital SHG Kliniken de Völklingen (médecine cardiologique, chirurgie cardio-thoracique, réanimation cardiaque, soins intensifs de cardiologie, urologie, néphrologie, dialyse). D'autres terrains de stage dans le domaine des soins en lieux de vie sont

également proposés sur deux EHPAD à Rilchingen et à St Ingbert.

7.3.1. Objectifs poursuivis

- Découvrir l'organisation du système hospitalier allemand
- Cerner les missions de l'infirmière en Allemagne.
- Enrichir sa pratique professionnelle dans des spécialités et techniques nouvelles.
- Approfondir ses connaissances dans la prise en charge des personnes atteintes d'affections cardio-vasculaires et/ou uro-néphrologiques.
- Développer ses compétences linguistiques en allemand

7.3.2. Des stages qualifiants

Tous les terrains de stage partenaires répondent aux critères de stages qualifiants tels qu'ils sont disposés dans l'arrêté du 31 juillet 2009. Tous les documents et outils nécessaires à l'encadrement du stage : portfolio, feuilles d'évaluation des stages, référentiel de compétences et d'activités sont traduits en langue allemande. Les étudiants sont encadrés par des tuteurs allemands formés au tutorat. Un accompagnement avant et pendant le stage est mis en place par un formateur de l'IFSI.

## **VIII. PROJET ERASMUS**

Dans un souci d'ouverture sur d'autres destinations européennes, l'institut est engagé dans le programme Erasmus + avec obtention de la charte depuis le 28 mars 2018.

En offrant aux étudiants des possibilités de mobilité européenne durant leur cursus d'études, nous souhaitons contribuer au partage des savoirs infirmiers et au développement d'une inter culturalité professionnelle. La mobilité Erasmus permet de renforcer leurs compétences linguistiques à travers l'acquisition d'un vocabulaire professionnel plus riche ainsi qu'une expérience d'apprentissage dans le cadre européen.

Les objectifs institutionnels des échanges Erasmus sont les suivants:

- S'inscrire dans une démarche de projet professionnel,
- Partager la culture des soins infirmiers, découvrir de nouvelles méthodes de travail, de nouvelles techniques, de nouvelles prises en charge,
- S'ouvrir à la culture du pays d'accueil,
- Optimiser ses compétences,
- Favoriser l'échange d'expériences,
- Développer des compétences sociales et humaines.
- S'ouvrir au marché du travail européen.

Les conditions requises pour effectuer une mobilité Erasmus :

- Les étudiants concernés doivent avoir un bon niveau scolaire, de bonnes capacités d'adaptation, un comportement adapté, et ne pas avoir de rattrapage pendant la période de mobilité (demander l'avis au formateur référent pédagogique),
- Les étudiants concernés doivent être acteur de leur projet :
  - o En rédigeant au préalable leurs objectifs et leur motivation à effectuer une mobilité.
  - o En élaborant en toute autonomie les démarches telles que :
    - L'estimation du budget global de la mobilité,
    - La recherche de logement dans le pays accueillant,
    - La recherche de renseignements sur le pays accueillant et son système de santé.
- Les étudiants concernés sont des étudiants de 2<sup>ème</sup> année sur les semestres 3 et 4, ainsi que les étudiants de 3<sup>ème</sup> année sur les semestres 5 et 6.
- Une seule mobilité Erasmus est acceptée dans le parcours de l'étudiant,
- La durée de stage est de 10 semaines consécutives, indépendamment des éventuelles périodes de congés scolaires.
- Le niveau de langue souhaité est un niveau B1 minimum (B2 recommandé) dans le pays choisi ainsi qu'un vocabulaire professionnel. Des tests de niveaux sont requis.

### IX. PRINCIPALES ORIENTATIONS DU PROJET DE FORMATION PAR NIVEAU D'ETUDES

#### 9.1. La première année

##### 9.1.1. Philosophie pédagogique

L'équipe pédagogique s'inscrit dans une démarche propice à faciliter l'apprentissage et le développement personnel des étudiants. Pour ce faire, elle s'appuie sur les objectifs suivants :

- Développer la relation de confiance entre étudiant et formateur dans la relation pédagogique
- Valoriser l'étudiant en tant qu'être humain riche de savoirs et de potentialités
- Contribuer à l'autonomie et à la responsabilisation des étudiants
- Travailler la remise en question à travers les situations vécues lors de la formation
- Accompagner l'étudiant dans son processus de construction identitaire en tant que professionnel en devenir

##### 9.1.2. Objectifs pédagogiques

- Acquérir l'ensemble des éléments de la compétence 3
- Acquérir les connaissances en lien avec le niveau d'études et les différents champs professionnels
- Extraire des savoirs à partir de situations cliniques et les mobiliser dans de nouvelles situations

- Acquérir progressivement les valeurs suivantes : l'autonomie, la responsabilité et la notion de compétences

### 9.1.3. Critères d'évaluation

- Acquérir des connaissances théoriques et pratiques en lien avec les enseignements de S1 et S2
- Transférer les connaissances sur les stages de S1 et S2
- S'initier au travail d'équipe tant à l'IFSI qu'en stage
- S'approprier les règles législatives, déontologiques et éthiques
- S'initier à l'analyse réflexive et la considérer comme source d'apprentissage

### 9.1.4. Construction du parcours de 1ère année

L'étudiant est accompagné dans son parcours de façon individuelle ou en groupe afin d'identifier ses progrès ou ses difficultés. Il bénéficie :

- D'un entretien individuel par semestre voire plus si nécessaire
- De travaux de groupes interactifs
- De séances d'analyses de pratiques (regroupements)
- Du portfolio comme support d'évaluation, d'échanges et d'évolution

### 9.1.5. Objectifs institutionnels de stage

- Identifier le fonctionnement, les ressources (professionnels, outils, moyens, ...) du service ou de l'établissement
- Identifier les publics concernés (patients, résidents, profils, ...)
- Identifier les pathologies prévalentes et effectuer les recherches de connaissances correspondantes afin de pouvoir les expliquer
- Identifier le rôle des différents professionnels concernés
- Effectuer des recherches sur les principaux médicaments et examens rencontrés
- Respecter le secret professionnel et la confidentialité
- Respecter les protocoles d'hygiène et les règles de bonnes pratiques
- Développer ses capacités d'adaptation au travail requis et à l'équipe de soins
- Développer ses capacités relationnelles
- Etre capable en fin de stage de prendre en charge, de manière globale, un secteur de patients (2 à 3) dans la réalisation de ses soins quotidiens, ainsi que de restituer par écrit et par oral les transmissions

## 9.2. La deuxième année

### 9.2.1. Philosophie pédagogique

L'équipe pédagogique poursuit le travail d'accompagnement des étudiants conformément à la posture pédagogique engagée en première année. L'objectif central est d'amener l'étudiant à s'inscrire dans un processus de professionnalisation.

### 9.2.2. Objectifs pédagogiques

- Favoriser les travaux de recherche
- Confronter les différents points de vue à travers le suivi pédagogique, les tables rondes, les travaux de groupe,..., dans le respect d'autrui
- Favoriser l'ouverture et la créativité lors de la présentation des travaux de groupes
- Renforcer l'appropriation des connaissances par une pédagogie active (analyses de situation, raisonnement clinique, regroupement,...)
- Développer le positionnement et la construction de l'identité professionnelle de l'étudiant au travers des diverses actions pédagogiques
- Etre capable de définir des objectifs de stages personnalisés et en lien avec le stage et sa progression
- S'inscrire dans une démarche de progression professionnelle en développant l'ensemble des compétences organisationnelles et relationnelles.
- Faire preuve d'adaptation en stage.
- Parfaire les connaissances du travail en collaboration dans un contexte de pluridisciplinarité en maîtrisant les champs de compétences et les responsabilités qui s'y réfèrent (C9)
- S'initier à la notion d'encadrement et de formation de ses pairs (C10)
- Améliorer la prise en charge des patients au niveau relationnel (C6)
- Initier et mettre en œuvre les soins éducatifs et préventifs (C5)
- Développer le raisonnement clinique, l'évaluation d'une situation clinique et savoir concevoir et conduire un projet de soins (C1 et C2)
- Progresser au niveau des apprentissages des actes et activités de soins (C4)
- Faire évoluer les capacités d'analyses réflexives en s'appuyant sur le partage d'expériences et de situations professionnelles vécues afin d'en faire un réel outil d'apprentissage

### 9.2.3. Critères d'évaluation

- Se situer au niveau attendu des compétences institutionnelles inhérentes à la 2<sup>ème</sup> année de formation
- Maîtriser l'élaboration et l'argumentation d'un projet de soins
- Concevoir, formaliser et mettre en œuvre une démarche éducative

### 9.2.4. Construction du parcours de 2<sup>ème</sup> année

Le suivi pédagogique de l'étudiant porte sur sa progression en lien avec :

- Des affectations de stage personnalisées
- Les prérequis des semestres 1 et 2
- Les unités d'enseignements spécifiques de 2<sup>e</sup> année
- Ses capacités à mobiliser ses acquis théoriques en les transférant dans sa pratique en stage
- S'inscrire dans une démarche d'auto évaluation de son parcours et de sa progression à travers l'élaboration d'objectifs

9.2.5. Objectifs institutionnels de stage

- Poursuivre le développement des objectifs liés à S1 et S2
- Prendre en charge un secteur de 3 à 4 patients
- Savoir argumenter un projet de soins en lien avec les compétences de 2 et 6
- Participer à l'encadrement des autres étudiants en lien avec la compétence 10
- Réaliser une ou plusieurs démarches d'éducation collectives et individuelles en lien avec la compétence

**9.3. La troisième année**

9.3.1. Philosophie pédagogique

Cette dernière année d'études vise à former des futurs professionnels dotés de l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice de la profession. Ils sauront faire preuve de capacités réflexives, d'autonomie et de responsabilité dans l'exercice de leur fonction dans le but de prendre en charge de manière holistique des patients dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelles.

Le suivi pédagogique organisé par le formateur référent permettra à l'étudiant de s'inscrire dans une démarche d'autoévaluation de sa progression au cours de sa formation. Il pourra alors mettre en œuvre les réajustements nécessaires. Le suivi pédagogique sera également un des moments privilégiés pour favoriser l'émergence du projet professionnel de l'étudiant. Les unités d'enseignements optionnelles amèneront les étudiants à approfondir différents domaines d'exercice de la fonction infirmière. Dans le cadre du travail de fin d'études, l'action est mise sur l'acquisition d'une méthodologie de recherche qui lui permettra de traiter des données professionnelles et scientifiques dans le but de contribuer aux sciences infirmières.

9.3.2. Objectifs pédagogiques

- Poursuivre le travail initié durant les deux premières années
- Acquérir les compétences en lien avec les semestres 5 et 6
- Aboutir à l'acquisition de l'ensemble des dix compétences

9.3.3. Critères d'évaluation

- Se projeter et se positionner en tant que futur professionnel en développant ses habilités gestuelles et relationnelles
- Prendre conscience de l'utilité des acquis techniques et théoriques en lien avec la situation clinique du patient dans l'esprit d'une prise en charge pertinente et globale
- Mesurer les risques liés à l'exercice professionnel et s'approprier différents champs de responsabilités de l'infirmière dans les fonctions de soins et d'encadrement



### 9.3.4. Objectifs institutionnels de stage

- Poursuivre la progression du semestre 1 au semestre 6
- Faire preuve de professionnalisme sur les lieux de stage et notamment développer et asseoir ses connaissances
- Développer sa réflexion critique sur les pratiques professionnelles en lien avec la compétence
- Adapter son comportement aux exigences attendues d'un futur professionnel

### X. TEXTES REGLEMENTAIRES REGISSANT LA PROFESSION ET LA FORMATION INFIRMIERE

- ↪ Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier
  - Arrêté du 3 mai 2010 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009
  - Arrêté du 2 août 2011 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009
  - Arrêté du 21 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009
  - Arrêté du 26 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009
  - Arrêté du 26 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009
  - Arrêté du 18 mai 2017 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009
  - Arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009
  
- ↪ Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts paramédicaux
  - Arrêté du 3 mai 2010 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007
  - Arrêté du 2 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007
  - Arrêté du 20 avril 2012 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007
  - Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007
  - Arrêté du 17 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007
  
- ↪ Arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant au diplômes d'infirmier, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, puéricultrice, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, technicien de laboratoire d'analyses biomédicales, cadre de santé et aux agréments de leur directeur
  
- ↪ Extraits du Code de la Santé Publique :
  - Articles L4383-1 à L4383-6 et articles R4383-2 à R4383-5 : compétences respectives de l'Etat et de la Région
  - Articles D4311-16 à D4311-23 : accès à la formation et organisation des études
  - Articles L4311 à L4314 et articles R4311 à R4312 : profession d'infirmier ou d'infirmière
  - Articles D4381-1 à D4381-6 : Haut Conseil des Professions Paramédicales
  
- ↪ Arrêté du 20 mars 2012 fixant la liste des dispositifs médicaux que les infirmiers sont autorisés à prescrire
  
- ↪ Arrêté du 14 novembre 2017 fixant la liste des personnes pouvant bénéficier de l'injection du vaccin antigrippal effectuée par l'infirmière
  
- ↪ Arrêté du 15 mai 2020 « relatif à l'adaptation des modalités d'admission à la formation en soins infirmiers dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus »

- ↳ Arrêté du 29 mai 2020 « relatif aux aménagements de la formation en soins infirmiers et aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 »
  
- ↳ Arrêté du 03 janvier 2019 « relatif aux cadre national sur les attendus de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier »
  
- ↳ Arrêté du 12 juin 2018 modifié « relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé »

### **XI. DOCUMENTS ASSOCIES**

- Calendrier de déroulement d'année
- Calendrier des évaluations
- Calendrier T.F.E.
- Liste des formateurs référents des terrains de stage
- Charte d'encadrement des étudiants en soins infirmiers de Lorraine
- Livrets d'accueil et d'encadrement des étudiants en stage
- Protocole d'accueil et d'encadrement des étudiants en stage
- Méthodologie de l'analyse de pratique

*Les documents associés au projet pédagogique sont mis en ligne sur Intranet et régulièrement mis à jour.*